



Descriptions des comités du congrès

- **Règlements administratifs**

- Le Comité des Règlements administratifs se réunit avant le Congrès pour formuler des recommandations sur toute modification statutaire ayant été soumise au CSCSO. Les modifications et les recommandations du Comité sont présentées au Congrès en fonction de l'ordre du jour. Pour siéger au Comité des Règlements administratifs, vous devez être un(e) délégué(e) inscrit(e) au Congrès. Le Comité des Règlements administratifs se réunira en janvier 2023.

- **Créances**

- Le Comité des créances aide à assembler les trousseaux du Congrès et à inscrire les délégué(e)s tout au long du Congrès. Pour siéger au Comité des créances, vous devez être un(e) délégué(e) inscrit(e) au Congrès. Le Comité des créances se réunira la veille du Congrès à Windsor en mars 2023.

- **Résolutions**

- Le Comité des résolutions se réunit avant le Congrès pour formuler des recommandations sur toutes les résolutions ayant été soumises au CSCSO. Les résolutions sont présentées au Congrès en fonction de l'ordre du jour. Pour siéger au Comité des résolutions, vous devez être un(e) délégué(e) inscrit(e) au Congrès. Le Comité des résolutions se réunira en janvier 2023.

- **Voies et moyens**

- Le Comité des voies et moyens prépare le budget provisoire pour l'année à venir avec la secrétaire-trésorière du CSCSO. Pour siéger au Comité des voies et moyens, vous devez être un(e) délégué(e) inscrit(e) au Congrès. Le Comité des voies et moyens se réunira en janvier 2023.